



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 18 mai 2017

Présents : Monsieur Eric CIOTTI, président de séance,

Titulaires : Madame Marie BENASSAYAG, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Roger ROUX, Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Francis TUJAGUE

Suppléants : Madame Janine GILLETTA, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle PAGANIN, Madame Josiane PIRET, Madame Anne RAMOS, Madame Vanessa SIEGEL

Suppléants n'ayant pas voix délibérative :

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Eric CIOTTI, Monsieur Michel ROSSI à Madame Marie BENASSAYAG

**RAPPORT N° 17-1 - COMPTE DE GESTION 2016 DE MME LE PAYEUR
DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES - BUDGET PRINCIPAL**

J'ai l'honneur de présenter au conseil d'administration, conformément à la réglementation en vigueur, le compte de gestion 2016 du budget principal produit par Madame le payeur départemental des Alpes-Maritimes.

La balance générale des comptes qui reprend, d'une part, les recettes constatées et, d'autre part, les dépenses effectuées, s'établit de la manière ci-après :

1°) Reprise de l'excédent de clôture 2015 + 2 006 227,01 Euros

2°) Résultat de la gestion 2016 (déficit) - 650 699,94 Euros

se détaillant comme suit :

* Montant net des titres de recettes : 162 826 814,34 Euros

* Montant net des mandats : 163 477 514,28 Euros

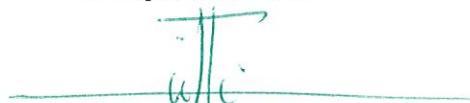
4°) Soit un excédent global de clôture
à la fin de l'exercice 2016 s'élevant à : + 1 355 527,07 Euros

Il convient de noter, sans qu'il y ait d'incidence sur l'exécution budgétaire, que les équilibres budgétaires sont différents du fait que la DM technique liées aux opérations budgétaires des sorties d'actifs génère automatiquement des prévisions.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- en l'absence de Madame le payeur départemental des Alpes-Maritimes, d'approuver le compte de gestion 2016, présentant un excédent identique à celui du compte administratif 2016 du budget principal.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Eric CIOTTI